Après un feu de forêt : Retour à la maison en toute sécurité

Après un feu de forêt dans votre région, votre maison et votre propriété peuvent être affectées par la fumée, la suie et les cendres. Suivez les mises à jour des services d'urgence et des agences de santé publique, et ne retournez pas chez vous tant que les autorités locales n'ont pas confirmé qu'il est sécuritaire de le faire.

Lorsque vous retournez à la maison, prenez des précautions pour protéger votre santé et votre sécurité.

Protégez-vous d'abord
La qualité de l'air peut encore être mauvaise. Limitez votre temps à l'extérieur et protégez-vous si vous devez vous rendre dans des zones enfumées ou poussiéreuses, surtout si vous avez des problèmes de santé comme l'asthme ou une maladie pulmonaire.

Retour dans votre maison
Envisagez de consulter votre assureur d'habitation concernant les exigences ou directives spécifiques qu'ils ont avant de rentrer chez vous, surtout si votre maison et/ou propriété ont été affectés par le feu de forêt ou les activités de lutte contre les incendies

Avant de réintégrer votre domicile, tenez compte des éléments suivants si vous devez faire du nettoyage ou des réparations :

Utilisez de l'équipement de protection individuelle (EPI)

- Portez un masque respiratoire bien ajusté (comme un N95 ou équivalent) pour réduire l'exposition à la suie et aux cendres.
- Portez des manches longues, un pantalon, des gants et des bottes à semelles épaisses pour vous protéger des débris.
- Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection (pas des lunettes de soleil).
- Portez un casque de sécurité s'il y a un risque de chute de matériaux.

Évaluez l'extérieur de votre maison et de votre terrain

- N'entrez pas dans les bâtiments présentant des dommages structuraux visibles (example: toits affaiblis, fondations fissurées, cheminées instables).
- Évitez les zones avec des arbres endommagés.
- Éloignez-vous des lignes électriques tombées. **Traitez toujours une ligne tombée comme étant sous tension et extrêmement dangereuse**. Gardez une distance d'au moins 10 mètres de la ligne et de tout ce qu'elle touche, y compris les flaques d'eau et les clôtures. Signalez la ligne tombée à Énergie NB au 1-800-663-6272.
- Gardez les enfants loin des débris et des structures de jeu endommagées jusqu'à ce qu'elles soient nettoyées et/ou réparées.
- Si vous soupçonnez des dommages à votre système septique, contactez un professionnel qualifié.
- Si votre maison a des appareils ou un chauffage à huile ou à gaz naturel, faites appel à un technicien qualifié pour vérifier les réservoirs, les conduites et les appareils afin de rechercher d'éventuels dommages visibles.
- Suivez les directives locales concernant l'élimination des déchets domestiques dangereux.

Inspectez l'intérieur de votre maison

- N'entrez pas si vous ressentez de la chaleur ou voyez ou sentez de la fumée. Appelez le 911.
- Revenez pendant la journée si possible. Utilisez une lampe de poche au lieu des interrupteurs jusqu'à ce que les services publics soient sécurisés.
- Si la qualité de l'air est bonne, ouvrez les fenêtres et utilisez des ventilateurs pour aérer votre maison.
- Remplacez les filtres de la fournaise plus souvent pendant le nettoyage. Songez à installer le filtre le plus efficace qui est compatible avec votre système. Utilisez des purificateurs d'air HEPA si disponibles.
- Faites nettoyer les conduits et les systèmes de circulation d'air si nécessaire.
- Nettoyez les dommages causés par la suie, les cendres et la fumée en utilisant des méthodes humides (lavage ou nettoyage humide) avec un détergent doux ou une solution appropriée. Évitez le balayage ou le dépoussiérage à sec.
- Évitez de remuer les cendres ou de les laver dans les égouts pluviaux.
- Lavez les vêtements, les draps et les articles ménagers qui ont été en contact avec la fumée ou les cendres. Plusieurs cycles de lavage peuvent être nécessaires.
- Si les odeurs persistent, contactez un service de nettoyage professionnel.

Sécurité alimentaire
Les aliments dans la maison, ainsi que les jardins et les aliments récoltés (ex. : baies et poissons) peuvent être périmés ou contaminés par la chaleur, la fumée, la suie ou par les produits utilisés pour combattre l'incendie ou d'autres contaminants.

Considérez les points suivants:

- Jetez les aliments non périssables exposés à la chaleur et à la fumée, y compris ceux dans des boîtes en carton, contenants en plastique, pellicule plastique, bouteilles en verre et pots avec couvercles vissés.
- Jetez les aliments dans les réfrigérateurs et congélateurs exposés à la chaleur et à la fumée.
- Jetez les aliments dans les réfrigérateurs et congélateurs qui ont été sans électricité et dont la température a dépassé 4 °C pendant plus de 4 heures.
    - Un réfrigérateur fermé garde les aliments froids pendant environ 4 à 6 heures.
    - Un congélateur plein fermé garde les aliments congelés jusqu'à 48 heures, tandis qu'un congélateur à moitié plein les garde pendant environ 24 heures.
    - Rappelez-vous que les aliments contaminés peuvent ne pas avoir une apparence ou une odeur suspecte. En cas de doute, jetez-les.
- Jetez tout aliment qui pourrait avoir été en contact avec les produits utilisés pour combattre l'incendie ou d'autres contaminants.
- Inspectez visuellement les produits du jardin et jetez ceux qui sont abîmés, sentent la fumée ou ont été en contact avec les produits de lutte contre l'incendie ou d'autres contaminants.
- Les aliments en conserve devraient être sécuritaires, sauf si l'emballage est écrasé, bosselé, rouillé, perforé ou gonflé.
- Les conserves non endommagées doivent être lavées et désinfectées. Les propriétaires peuvent désinfecter les conserves avec un mélange de 1 cuillère à thé d'eau de Javel domestique non parfumée pour 1 litre d'eau.

Sécurité de l'eau
Les feux de forêt peuvent affecter la qualité de l'eau potable, même si votre eau semble normale. La chaleur, la fumée, les cendres et les infrastructures endommagées peuvent introduire des contaminants comme des bactéries, des nutriments, des métaux, des carburants et d'autres substances dans les eaux souterraines.

Une fois que les autorités ont confirmé qu'il est sécuritaire de retourner à la maison, inspectez votre propriété afin de détecter des dommages visibles ou cachés pouvant indiquer des problèmes de qualité de l'eau. Il est important de rester vigilant face aux dangers qui peuvent persister après l'incendie.

Propriétaires de puits privés

Signes possibles que votre approvisionnement en eau pourrait être affecté :

- Dommages causés par le feu près du puits ou des tuyaux (ex. : tuyaux brûlés ou exposés à la chaleur).
- Incendie à proximité ou en amont de votre prise d'eau (si vous utilisez de l'eau de surface).
- Changements dans l'apparence, la clarté, la couleur, l'odeur ou le goût de l'eau.
- Contamination possible par des produits chimiques (carburants, huiles, écoulement de mousse extinctrice).
- Dommages causés par le feu aux structures (ex. : bâtiment, vanne de prise d'eau, tête de puits, systèmes de traitement, tuyauterie, systèmes septiques, etc.).
- Pannes de courant pouvant entraîner une perte de pression d'eau.

Si votre puits a été ou pourrait avoir été affecté par un feu de forêt :

- N'utilisez pas l'eau du robinet tant que les tests n'ont pas confirmé qu'elle est sécuritaire.
- Si votre puits est endommagé ou si vous soupçonnez des dommages, contactez un foreur de puits agréé pour l'inspecter et effectuer les réparations nécessaires.
- Utilisez une source d'eau potable alternative comme de l'eau embouteillée pour boire, faire des glaçons, préparer des aliments et des boissons, préparer le lait pour bébé, se brosser les dents et donner de l'eau aux animaux.

Une fois que le puits est en bon état et sécuritaire à utiliser :

- Amorcez la pompe du puits (si applicable).
- Rincez le système jusqu'à ce que l'eau soit claire.
- Désinfectez le puits et le système de plomberie selon une méthode de chloration approuvée. Voir le document Chloration l'eau de vote puits-gnb.ca pour les instructions détaillées.
- Remplacez ou nettoyez les filtres, cartouches ou autres médias de traitement au besoin.

- Contactez votre Bureaux régionaux de la protection de la santé pour obtenir des conseils sur la qualité de l'eau, les tests et les mesures supplémentaires. Des trousses d'échantillonnage d'eau peuvent être récupérées dans les centres désignés de Service Nouveau-Brunswick.

Propriétaires desservis par un réseau d'eau communal ou municipal
Si vous recevez votre eau d'un réseau d'eau communal (comme une municipalité), l'opérateur du réseau est responsable de surveiller la qualité de l'eau potable et d'émettre des avis ou des directives publiques selon les résultats des tests.

Si le réseau d'eau a été affecté par un feu de forêt, il est extrêmement important de ne pas utiliser l'eau du robinet tant que vous n'avez pas reçu la confirmation qu'elle est sécuritaire. Utilisez une source d'eau potable sécuritaire, comme de l'eau embouteillée, pour boire, faire des glaçons, préparer le lait pour bébé, cuisiner, se brosser les dents et donner de l'eau aux animaux.

Actions à prendre par les propriétaires :

- Suivez tous les avis émis par le fournisseur (ex. : avis d'ébullition de l'eau, avis de non-consommation ou avis de non-utilisation).
- Utilisez de l'eau embouteillée ou une autre source d'eau sécuritaire jusqu'à nouvel ordre.
- Signalez tout changement dans l'eau (couleur, odeur, goût).
- Attendez l'autorisation de votre fournisseur avant de rincer la plomberie domestique et suivez les directives de rinçage fournies.

Contactez directement votre fournisseur d'eau pour toute question ou préoccupation spécifique.

Systèmes de traitement des eaux usées sur place
Vérifiez s'il y a des signes de dommages là où se trouve le système de traitement des eaux usées sur place, tels que :

- Composants endommagés ou fondus (tuyauterie, évents, ports d'inspection du champ d'épuration).
- Dommages au sol où se trouve le champ d'épuration.
- Dommages à l'endroit où la tuyauterie du système entre dans la maison.

Si le système est endommagé, cessez de l'utiliser, gardez les personnes et les animaux à l'écart, et faites-le inspecter et réparer par un installateur agréé de systèmes de traitement des eaux usées sur place.

Zones d'entreposage de produits chimiques
Vérifiez s'il y a des déversements ou des fuites de combustibles de chauffage domestique et d'autres produits chimiques (ex. : pesticides, engrais pour pelouse, peinture), des réservoirs de stockage souterrains ou hors sol, ainsi que des produits chimiques ou carburants industriels.

Signalez tout déversement ou fuite suspecté au bureau le plus proche du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux au (506) 453-2690.

Animaux de compagnie et animaux d'élevage

- Gardez les animaux de compagnie sous contrôle. Les débris d'incendie peuvent être nocifs.
- Lavez soigneusement les animaux avec de l'eau propre s'ils ont été exposés à des cendres ou à des produits chimiques.
- Empêchez les animaux de boire de l'eau contaminée.

Besoin d'aide ?
Les feux de forêt peuvent causer beaucoup de stress et de perturbations, même une fois le danger immédiat passé.

Du soutien est disponible par la ligne d'aide en santé mentale et en toxicomanie du Nouveau-Brunswick au 1-866-355-5550, ou appelez / textez 211 ou visitez nb.211.ca.

Restez informé
Indice des feux au Nouveau- Brunswick
Gouvernement du Canada, Nouveau-Brunswick - Cote air santé - Résumé